

## MODIFICATIONS MCC DU DUI 2019/2020

**Au vu du contexte lié à la pandémie du COVID 19 les modalités d'épreuves d'évaluation du DU d'Implantologie (DUI) 2019/2020 sont modifiées comme suit :**

Les modalités d'épreuves d'évaluation du DUI étaient basées jusqu'à présent, sur un examen écrit terminal en présentiel, l'évaluation d'un mémoire et la présentation orale de celui-ci en présentiel ainsi que l'évaluation d'un volet clinique en première session, suivie d'une deuxième session réservée à l'évaluation du volet clinique.

Pour l'année 2019-2020, les modalités d'épreuves d'évaluation du DUI sont modulées comme suit :

- une évaluation basée en première session :
  - sur un examen écrit terminal en distanciel, planifié le 26/06/2020, dont les responsables pédagogiques sont Laurent Corcos et Eric David
  - sur l'évaluation d'un mémoire (déjà remis)
  - sur la présentation orale du mémoire en distanciel, planifié le 19/06/2020, dont les responsables pédagogiques sont Laurent Corcos et Eric David
  - sur l'évaluation d'un volet clinique
- une évaluation du volet clinique en deuxième session.

La délivrance du DUI, pour la première session et la deuxième session reste inchangée et est conforme aux modalités décrites dans les Modalités de Contrôle des Connaissances du diplôme.

Toutefois, les jurys du DUI première session et deuxième session sont décalés au vu du contexte lié à la pandémie du COVID-19 comme suit :

- Jury de première session : mi-octobre (semaine 42)
- Jury de deuxième session : mi-décembre (semaine 50)

Gilles LACOMBE  
Directeur de l'UFR SFA  
validé par le Conseil d'UFR du  
7 juillet 2020

